

GROUPES FRIGORIFIQUES

Les GES fluorés mis à l'index

Limiter l'usage des gaz à effet de serre fluorés, et en particulier le HFC-R404A utilisé dans la majorité des groupes frigorifiques « camions », telle est l'ambition du règlement 517/2014 paru au *Journal Officiel de l'Union Européenne* le 20 mai dernier. Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Dès 2016, il réduira la quantité de gaz mis sur le marché par le biais de quotas. Le champ du règlement est élargi à la réfrigération embarquée (c'est déjà le cas en France) mais exonère les véhicules de — 3,5 t des contrôles périodiques d'étanchéité. Les interdictions de maintenance ne concernent que les charges supérieures à 40 t équivalent CO₂ de gaz (soit + de 12,8 kg de HFC-R404A). L'articulation entre le nouveau règlement et les textes nationaux n'est pas encore clairement définie et des discussions avec le ministère restent à venir. Cette publication marque toutefois l'aboutissement de négociations entre les

instances européennes et Transfrigoroute France, qui a activement participé aux débats tant en France auprès du ministère de l'Écologie qu'à Bruxelles, via **Transfrigoroute International**. « *Le lobbying de Transfrigoroute a permis de faire en sorte que la validité des certificats des techniciens (attestation d'aptitude en France) soit maintenue, ce que la Commission européenne remettait en cause dans son projet de texte initial, souligne Valérie Hammer Lasserre, secrétaire générale de l'association. Par ailleurs, les échanges étroits avec l'administration française ont également fait valoir l'incohérence d'une taxe nationale sur les fluides fluo-*



Le règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

rés compte tenu du déploiement d'un dispositif européen sur ces substances et le ministère a récemment confirmé que cette taxe était définitivement enterrée. Le projet portait sur une taxe de 100 €/véhicule/an avec un objectif de collecter 90 M€. On notera que la taxe espagnole sur les HFC, qui se chiffre à 25 €/kg de fluide en 2014, devrait atteindre 75 €/kg en 2017». ♦

A.M.